

Commune de LA PETITE BOISSIÈRE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2018

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Jacques SOURISSEAU, Yves BÉTARD, Franck AUDUREAU, Joëlle VERDON, Marie-Thérèse AUDUREAU, Nathalie ROUSSEAU, Louis-Marie PAPIN, Jean-Marie PALLARD.

Absents excusés : Gaël TESSIER, Lisa DEVANNE, Stéphane BILAUD, Julie GELINEAU, Béatrice LIAIGRE.

Pouvoirs : Gaël TESSIER a donné pouvoir à Franck AUDUREAU, et Stéphane BILAUD a donné pouvoir à Louis-Marie PAPIN.

Madame AUDUREAU Marie-Thérèse a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 janvier 2018 et la délibération du 26 janvier 2018 (enquête publique, restauration de l'Ouin).

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Yann, né le 16 février, fils de Julie et Thomas GÉLINEAU, et adresse leur félicitations aux parents.

1 – INDEMNITE DU TRESORIER (DEL 2018-02-07)

Monsieur SAMSON Benoit, trésorier à Bressuire a adressé un courrier de demande d'indemnité de conseil en date du 9 novembre 2017. Monsieur SAMSON a géré, par intérim, le budget de la commune pour la période du 04/08/2017 au 31/12/2017. Pour cette période, Monsieur SAMSON ne sollicite pas d'indemnité. L'indemnité votée s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le montant susceptible d'être attribué est calculé en fonction du budget de la commune. Pour information en 2016, il s'élevait 415,70 € brut (soit 378,89 € net) pour un taux de 100 % de l'indemnité. A titre d'information, indemnité de conseil 2017 = 0,00 € (pas réclamé) ; année 2016 = 0,00 € (voté à 0 %) ; année 2015 = 210,27 € (voté à 50 %) ; année 2014 = 353,76 € (voté à 100 %).

Après un large débat, il est décidé de solliciter le député et le sénateur de la circonscription afin de demander de faire évoluer la loi sur cette indemnité, non comprise par les conseillers municipaux, et qui semble tenir en otage les petites collectivités.

Toutefois, Monsieur le Maire propose de voter une indemnité de conseil à hauteur de 50 %. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, et 5 voix contre :

- **DÉCIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseils budgétaires et financiers, et de lui accorder un taux de 50 % des indemnités annuelles y afférentes,

- **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 6225 du Budget Principal.

2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DE LA COUR (DEL 2018-02-08)

Un appel d'offre a été lancé le 2 janvier 2018 concernant la réfection de l'éclairage public rue de la Cour. Cinq entreprises ont été sollicitées :

- CETP 79140 CERIZAY
- BOUYGUES ENERGIES & SERVICES 79440 COURLAY
- ALLEZ ET CIE 79410 ECHIRE
- GEF TP 79200 CHATILLON SUR THOUET
- SAS DELAIRE 79110 CHEF BOUTONNE

L'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} février. Seules deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Les devis s'élèvent à :

- Entreprise CETP 79140 CERIZAY 18.206,16 € TTC
- Entreprise Bouges Energies & Services 19.116,30 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise CETP pour un montant de 15.171,80 HT, soit 18.206,16 € TTC ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au programme d'investissement 085 – Travaux d'effacement des réseaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Les travaux devraient débiter la semaine 10.

3 – CENTRE SOCIO CULTUREL DE MAULÉON : PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNÉE 2018 POUR LES PLUS DE 17 ANS (DEL 2018-02-09)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2013, qui confie la mission au Centre Socio Culturel du Pays Mauléonais, la gestion et la responsabilité d'un programme d'animation globale favorisant le développement à la fois social, culturel et civique des habitants de leur territoire âgés de plus de 17 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, reconductible tacitement pendant 3 ans ;

Vu l'état annuel 2018, reçu du Centre Socio Culturel de Mauléon qui fixe le montant de la participation à 5.209,71 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la prestation de service à 5.209,71 €, pour l'année 2018.

4 – QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

A – Les dossiers en cours

- Effacement des réseaux et aménagement, rue de la Cour : Suite à la validation du marché, le dossier de demande de subvention du SIEDS va être complété. La décision d'attribution de la subvention « Amendes de Police » ne sera connue qu'en juin ou juillet 2018. Concernant l'achat des garages DRAPEAU & LELOUP, un diagnostic amiante est obligatoire. Le rendez-vous chez le notaire pourra être ensuite fixé. La demande de déplacement du compteur de Monsieur PUAUD Quentin a été acceptée et sera à sa charge. Quant à l'isolation de son garage, le devis devra être revu après la démolition des garages. Il a été rencontré en réunion d'adjoints, le lundi 12 février dernier.

- Chauffage de l'église : Les travaux relatifs au chauffage sont terminés. Ceux concernant le démantèlement de la chaudière restent à réaliser. Une nacelle étant nécessaire, Monsieur

Richard MAROT se mettra en rapport avec le couvreur, la société HUBLLOT qui doit intervenir avec une nacelle pour le changement d'ardoises sur le toit de l'église.

- Recensement : Le recensement est clôturé. Chiffres provisoires : 629 habitants en 2018 contre 648 en 2013 (baisse d'environ 3 %). Félicitations à Céline pour la réussite de son travail d'agent recenseur.

B – Le travail des commissions

- Commission fleurissement et entretien du cimetière : Monsieur CHAUSSERAIS a rencontré James. Il souhaite faire une proposition d'aménagement du cimetière. La commission se réunira le samedi 24 février à 10 heures en mairie, avec des bénévoles et James pour faire un état des lieux, et décider des actions à mener.

- Aménagement du Centre Bourg : Madame BENHAMO, architecte conseil du CAUE sera reçue en mairie lundi 26 février 2018 à 10 heures afin d'étudier l'aménagement paysager du projet « Aménagement du Centre Bourg ».

- Commission Voirie : Lister les fossés à curer et demander des devis aux entreprises. Envisager les priorités sur le point à temps 2018.

C – Les informations

- Projet d'implantation d'éoliennes La Petite Boissière / St Amand sur Sèvre.

- Remplacement des 7 lanternes Lotissement Allée des Châtaigniers, grillées par l'orage du 1^{er} janvier. CETP a établi un devis à 7.052,62 €. Un dossier de « dommages électriques » a été ouvert auprès de Groupama.

- Sécurité, traversée Grand Rue vers l'école : peinture des passages piétons validée (900 € TTC) et livraison panneaux (205,87 €) prévue en mars + voir achat gilet sécurité enfants + déplacer le radar pédagogique.

- Comité des Piverts en Fête, élection d'un nouveau président, Monsieur Jérémy BERNARD

- Rythmes scolaires 2018/2019 : les maires du Mauléonnais et le CSC se sont réunis le 30 janvier, la prochaine rentrée scolaire sera bien maintenue à 4,5 jours. L'harmonisation souhaitée au sein de l'Agglo2b n'a pu se mettre en place.

- PLUi : rappel du cahier de concertation disponible en mairie pour noter vos remarques. Lundi 5/03 à 14 heures à La Passerelle, restitution du diagnostic agricole et foncier aux agriculteurs, et aux commissions PLUi.

- Projet « La Bulle de Conscience », Coralie et David RENAUDEAU, ainsi que Ghislain FUSEAU, ont été reçus en mairie pour présenter l'avancée des projets, notamment la création d'un prototype d'habitats participatifs de 8 maisons bulles bioclimatiques enterrées. Des randonnées découvertes sont envisagées sur la commune. La municipalité devra se prononcer sur la création et l'entretien de chemins de randonnées pour accompagner le projet. Le Comité des Piverts en Fête peut être associé à ce dossier.

- Devis achat d'une tondeuse d'occasion pour un montant de 500 € TTC, accepté.

D – Les réunions

Samedi 24/02 à 10 heures : Commission cimetière et bénévoles

Lundi 26/02 à 10 heures : CAUE, étude paysagère du projet Aménagement du Bourg

Lundi 5/03 à 14 heures à La Passerelle à Mauléon : PLUi, restitution du diagnostic agricole et foncier

Lundi 26/03 à 20 heures : Conseil Municipal

E – Vos demandes

- Tracteur, prendre une décision sur la vente.

Séance levée à _____ 22 heures 30 minutes _____